

rêts de Montréal sont en jeu, ils vont se cacher derrière le rideau ou ils votent contre.

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour ajourner le débat afin de faire place à un débat sur l'ordre statutaire concernant la Loi sur les mesures économiques spéciales, et si ce consentement existe bien, je proposerai:

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, concernant l'ordre statutaire relatif à la Loi sur les mesures économiques spéciales, au plus tard à 17h30 le mardi 8 décembre 1992, le Président mette aux voix toute question nécessaire pour disposer de la motion et, si un vote par appel nominal est demandé, qu'il soit différé jusqu'au mercredi 9 décembre 1992, à 15h00; et

Que l'heure réservée aux Affaires émanant des députés soit de 17h30 à 18h30, le mardi 8 décembre 1992, et que par la suite le Président ajourne la Chambre jusqu'au mercredi 9 décembre 1992.

• (1630)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### LA LOI SUR LES MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

#### LE RÈGLEMENT D'APPLICATION

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)** propose:

Que conformément au paragraphe 7(2) de la Loi sur les mesures économiques spéciales, chapitre 17, Lois du Canada (1992), le Règlement sur les mesures économiques spéciales visant les navires (Haïti), déposé à la Chambre le 8 septembre 1992, soit modifié en ajoutant le nouvel article suivant:

«6. Le gouvernement du Canada encourage tous les membres de l'Organisation des États américains et des Nations Unies qui ont pris des dispositions semblables à celles du présent règlement à les mettre en application.»;

Que, conformément au paragraphe 7(7) de la même loi, ladite modification au Règlement entre en vigueur le deuxième jour suivant la date de l'agrément par le Sénat;

#### Initiatives ministérielles

Qu'un message soit adressé au Sénat pour l'informer en conséquence et pour lui demander d'approuver le même texte.

—La Loi sur les mesures économiques spéciales a été adoptée l'an dernier dans le but notamment de donner au Parlement l'occasion d'examiner de temps à autre la question cruciale de savoir quels effets ont les sanctions économiques sur les divers pays contre lesquels elles sont imposées.

Une loi comme celle-là n'est bonne que dans la mesure où le Parlement s'en sert. C'est pourquoi des députés de notre caucus ont jugé important, surtout à l'heure où un débat aussi important a cours dans notre pays concernant notre participation aux opérations de l'ONU en Somalie et en Bosnie, d'utiliser les mesures prises en vertu de cette loi pour rouvrir le débat sur Haïti et sur ce qui se passe et, peut-être plus important encore, sur ce qui ne se passe pas dans ce pauvre pays désespéré, ainsi que pour inviter les Canadiens et le gouvernement à réexaminer ce qui arrive aux Haïtiens et ce que le Canada pourrait faire.

[Français]

Nous sommes très inquiets concernant la crise en Haïti. Bien que le gouvernement et les membres de l'Organisation des États américains aient été très actifs au début de la crise, il semble que Haïti soit maintenant oublié. Les violations des droits de l'homme continuent. L'embargo n'est pas respecté par des membres de l'OÉA et le processus de négociation entre la Commission de l'OÉA et le gouvernement fantoche d'Haïti n'avance pas. Il n'y a pas de progrès pour la restauration du gouvernement constitutionnel du président Aristide.

[Traduction]

Il est certain qu'il y a eu un bon nombre de déclarations et de résolutions soulignant qu'il est important d'appuyer le rétablissement de la démocratie constitutionnelle en Haïti. Un an a passé déjà, et la dictature est toujours en place. Entre temps, il y a un embargo économique qui a été décrété avec tambours et trompettes et de grandes déclarations du premier ministre, du secrétaire d'État et d'autres membres de l'OEA, disant que cette mesure entraînerait le rétablissement de la démocratie. Malheureusement, ce sont les pauvres d'Haïti qui, en fin de compte, en souffrent. Les riches, l'élite et l'establishment prospèrent. Si l'embargo n'est pas étanche, c'est une sanction qui n'est pas appliquée efficacement. L'embargo est devenu une farce et une vaste blague.